



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-07/01

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt cinq le 24 juillet à 19 heures
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents : 17	sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants : 22	Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2025
pour : 22	PRESENTS : Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, NAUDIN Nathalie, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.
contre : 0	
abstention : 0	

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à Mme ROYER Carole.
Mme PRATI Corinne donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme CRETELLO Karine donne procuration à M. MERLO Raymond.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme DELLAVALLE
Christine.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. CORNU Jérôme.
Mme BAYLE Magali.
Mme MARCHAND Charlene.
M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Eric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : VENTE D'UN IMMEUBLE APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA
COMMUNE SITUE 32 RUE BRINGIER MONNIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2241-1 ;
Vu le Code général de la propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3221-1 et
l'article L.2211-1 ;
Vu la délibération du Conseil de Métropole n° URBA 025- 14326/23/CM du 29 juin 2023
portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de
l'Etoile ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-07/01 du 25 juillet 2024 portant sur la vente
au plus offrant d'un immeuble appartenant au domaine privé de la commune situé au 32 rue
Bringier Monnier cadastré section C n° 246 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2025-06/08 du 2 juin 2025 portant sur les modalités
de mise en vente dudit bien ;

Considérant que la commune de Saint-Zacharie est propriétaire d'un bien cadastré section C n° 246 sis 32 rue Bringier Monnier d'environ 80 m², s'élevant sur 3 niveaux sur rez-de-chaussée, avec une cave en sous-sol datant de 1900, nécessitant de gros travaux de rénovation et de mises aux normes.

Considérant qu'une procédure de vente au plus offrant a été initiée et est restée infructueuse ;

Considérant que les estimations réalisées par les agences immobilières ont abouti à un prix de vente moyen de 122 500 € ;

Considérant que cinq mandats simples ont été signés par M. le Maire avec les cinq agences intéressées par la vente du bien conformément à la délibération précitée n° 2025-06/08 ;

Considérant qu'une seule offre a été enregistrée depuis la mise en vente de ce bien par lesdites agences, soit depuis le 18 juin 2025 ;

Considérant que M. COPPA Laurent se propose d'acquérir le bien pour un prix fixe de 106 000 € par l'intermédiaire de l'agence Azur Immo, située 42 rue Jean Jaurès à Saint-Zacharie, avec des honoraires de 6000 € inclus dans l'offre, à la charge de l'acquéreur.

Considérant que les frais de notaire afférents à cette vente sont également à la charge de l'acquéreur ;

Considérant qu'aucune autre offre n'a été faite et que la baisse du prix proposée par M. COPPA est largement justifiée par les travaux qui devront être mis en œuvre pour la remise en état et aux normes de ce bien datant des années 1900 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'accepter la proposition d'achat de M. COPPA Laurent pour un montant de 100 000 € net vendeur.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente de ce bien situé 32 rue Bringier Monnier ainsi que les autres documents s'y afférents.
- De dire que les recettes issues de la vente seront enregistrées sur le budget principal de la commune.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE